



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LUNDI 13 AVRIL 2026

Nombre de conseillers : 30
- Présent(e)s : 27
- Pouvoirs : 1
- Excusé(e)s : /
- Absent(e)s non excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-six, le 13 avril, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Fêtes à Marennnes, sous la présidence de Madame la Présidente, Mireille BONNEFOY.
Secrétaire : Mme Noémie PROST-PICAZO

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Pascal CREPIEUX, Evelyne GAUTHIER, Lauredana JACQUET (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMARD, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES, Sandra BULLION (Marennnes), Arnaud DELEU, Geneviève GLEYNAT, Alexis GAILLARDIN, Blandine BOST, Noémie PROST-PICAZO, Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Josiane RANN (Sérézín du Rhône), Michel BOULUD, Nathalie PANSIOT (Simandres), Mattia SCOTTI, Anis BOUAINE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL, Xavier POCHON (Ternay)

Pouvoirs :

M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône) a donné pouvoir à Mme Mireille BONNEFOY (Sérézín du Rhône)

Excusé :

/

Absent(e)s non excusé(e)s :

M. Christian GAMET (Communay)
M. Mathieu DUSSERT-BRESSON (St Symphorien d'Ozon)

N°2026-45-5.3.6 13/04/2026	Désignation du représentant de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon au sein de l'Association des maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'intercommunalité (AMF 69)
-------------------------------	--

Michel BOULUD, 1^{er} Vice-président, rappelle à l'assemblée que :

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2026-03-13-00040 du 19 mars 2026 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
- Vu** la délibération n°2026-20 du conseil communautaire du 2 mars 2026 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon à l'Association des Maires du Rhône ;
- Vu** le bureau communautaire du 1^{er} avril 2026 ;

Considérant que les statuts de l'Association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'intercommunalité prévoient que le nombre de membre est porté à 1 pour la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO) ;

Considérant que cette association a pour but de :

- Faciliter aux Maires adhérents l'exercice de leurs fonctions ;
- Créer entre ses membres des relations amicales et des liens de solidarité et de convivialité ;
- Initier ses adhérents aux journées d'information nécessaires au bon accomplissement des missions imposées par leur fonction ;
- Intervenir auprès des pouvoirs publics et représenter les maires ;
- Prendre en compte le développement de la coopération intercommunale sous toutes ses formes.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner en son sein un représentant de la CCPO à l'Association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon ;

Vu le résultat du scrutin secret, le conseil communautaire, à la majorité absolue :

27 VOTES POUR

1 ABSTENTION

- **DESIGNE** en tant que représentante de la CCPO au sein du comité de l'Association des maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'intercommunalité : Mireille BONNEFOY.

Télétransmise en Préfecture le **21 AVR. 2026**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **21 AVR. 2026**

Pour extrait conforme au registre,
Mireille BONNEFOY
Présidente

